

<http://www.afpen.fr/La-Lettre-de-l-AFPEN-2017-1-de.html>



La Lettre de l'AFPEN 2017-1 de février est parue

- Actualités -



Date de mise en ligne : vendredi 17 février 2017

Copyright © AFPEN - Association Française des Psychologues de
l'Éducation Nationale - Tous droits réservés

La Lettre de l'AFPEN 2017-1 de février est parue :

SOMMAIRE :

p1 ÉDITORIAL

p2 ACTUALITES POLITIQUES

p3 Plan "Bien-Etre et Santé des Jeunes"
Réactions suite à la publication du décret

p4 Réactions (suite)
Café pédagogique

p5 Relations avec nos partenaires
Journée du 20 mai Congrès SFP

p6 Congrès AFPEN
GiRéDep

p7 Communiqué Fnaren

p8 Médias presse
International
Campagne d'adhésions
Appel à contributions

ÉDITORIAL

Psychologue

C'est fait.

Il aura fallu attendre 32 ans après la Loi de 1985 protégeant l'usage du titre de psychologue pour que l'Éducation nationale reconnaisse enfin statutairement les psychologues qu'elle emploie dans le premier degré.

Que de combats pendant des décennies.

C'est une véritable victoire du travail et de l'investissement incessant de notre association.

Soyons en fiers.

Avec détermination et conviction, l'AFPS puis l'AFPEN ont oeuvré sans relâche et sans discontinuité pour aboutir à la promulgation du décret n° 2017-120 portant création du corps unique des psychologues de l'éducation nationale. Si cette réussite est le fruit d'un travail collégial, notre association a été le fer de lance de cette conquête et a réussi à entraîner avec elle, à un moment opportun, l'ensemble des organisations de psychologues pour décider notre ministère à opérer cette révolution.

Depuis ses origines, l'AFPEN a placé l'identité professionnelle au coeur de ses actions. Cela est parfaitement

logique. Nous savons l'importance pour un sujet des effets délétères que peuvent prendre la non reconnaissance, la non prise en compte, voire le mépris de son identité. A l'inverse, lorsque des changements se produisent, nous constatons des effets positifs.

Au sein d'un groupe social, des réactions négatives sont possibles et attendues, comme le déni ou la résistance face à cette avancée. Pour certains d'entre nous, elles peuvent s'exprimer par la peur de perdre des avantages liés à notre ancien statut d'enseignant. Pour certains de nos collègues des réseaux d'aides, il peut exister le sentiment d'être trahi ou abandonné. Pour d'autres encore, et je pense en particulier à certaines rencontres au ministère, notre reconnaissance statutaire ne changerait rien et il n'est pas nécessaire que des psychologues représentent la psychologie dans une chaîne fonctionnelle.

De tout cela, pour l'AFPEN, il n'est rien.

Bien au contraire.

Renforcés par cette légitime reconnaissance que nous considérons comme une chance pour l'école de la République, au bénéfice de tous les enfants et des adultes qui la côtoient, nous restons attachés à l'existence d'aides diverses, complémentaires et spécifiques dans l'école. Notre présence et participation au sein du collectif rased en témoigne et nous demeurons attentifs et sensibles à l'évolution des spécificités des uns et des autres.

En ce qui concerne les contributions des psychologues et de la psychologie, qui, mieux placés que des psychologues, pour parler de leur métier ? De ce qu'ils peuvent apporter ? Des conditions d'exercices qui leur sont spécifiques pour mener à bien leurs missions ?

Ne laissons plus faire ou dire par d'autres ce qui nous définit. Ce n'est plus et ce ne sera plus acceptable.

Des changements doivent s'opérer. Les liens avec nos collègues psychologues du second degré sont à faire évoluer. Il en va de même avec les autres personnels accompagnant les enfants et les équipes que sont les médecins, les assistantes sociales, les infirmiers, etc.

La reconnaissance statutaire est une ÉTAPE MAJEURE ET HISTORIQUE.

A l'AFPEN, nous la considérons comme une naissance, un commencement, un nouvel horizon.

Nous faisons plus que jamais partie de la grande famille des psychologues, des psychologues de l'éducation et des psychologues de l'enfance que le nouveau concours de recrutement affermira.

Avec chacune et chacun d'entre vous, grâce à la force de votre adhésion et du soutien de votre engagement, l'AFPEN, forte de son millier d'adhérents, va poursuivre cette histoire.

Dans la période électorale qui s'annonce pleine d'incertitude et de crainte, l'École et la Jeunesse seront au cœur des débats. Nous serons vigilants et attentifs pour que les droits des enfants et de leurs familles soient pris en compte.

Développons notre association, adhérez et faites adhérer vos collègues.

Psychologue et citoyen,

Il reste beaucoup à faire.

Laurent Chazelas.

Président de l'AFPEN.

@laurentchazelas (suivez l'actualité sur Twitter)

Accès à la lettre in extenso : espace adhérent